



Suivez ensuite le traitement  
de votre demande

Vous pouvez à tout moment suivre son état d'avancement depuis votre compte.

- **Enregistrement de votre demande** : votre demande a été transmise et a été réceptionnée par la MDA.

- **En attente de pièces complémentaires** : vous n'avez pas transmis les pièces obligatoires. Votre demande est incomplète. Vous devez compléter avec les pièces obligatoires manquantes.

Une fois les pièces obligatoires ajoutées votre demande sera déclarée recevable car complète administrativement.

Des pièces complémentaires indispensables à l'évaluation pourront vous être demandées par la MDA. Si ces pièces complémentaires ne sont pas fournies, vous recevrez une notification de refus pour absence d'éléments pour l'évaluation.

- **Votre demande est en cours de traitement** : votre demande est recevable, elle est en cours d'évaluation

- **En cours de traitement** : votre demande est évaluée. La proposition de l'équipe d'évaluation est transmise à la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées pour décision.

- **Décidée** : la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées a décidé des aides qui vous sont ou non attribuées. La MDA vous envoie le courrier de notification.

- **Clôturée** : le traitement de votre demande par la MDA est terminé.

## Contacts MDA DE L'ALLIER

**Service enfance** (pour tout le département)

YZEURE

04 70 34 15 70

autonomie-enfance@allier.fr

**Antenne de Moulins Nord Allier**

autonomie-tdsmoulins@allier.fr

**Antenne de Vichy Sud Allier**

autonomie-tdsvichy@allier.fr

**Antenne de Montluçon Ouest Allier**

autonomie-tdsmontlucon@allier.fr

NOUVEAU

# VOTRE DEMANDE MDPH EN LIGNE : SIMPLIFIEZ VOS DÉMARCHES

Je dépose mon dossier



TÉLÉSERVICE  
MAISON DE L'AUTONOMIE DE L'ALLIER

[www.allier.fr](http://www.allier.fr)



## Le téléservice pour quoi ?

Vous pouvez déposer une demande MDPH en ligne si :

- Vous avez besoin d'aide dans votre vie quotidienne ou dans votre vie professionnelle en raison d'une maladie chronique ou d'un handicap.
- Vous souhaitez faire des démarches pour la scolarité de votre enfant en situation de handicap ou en raison de difficultés dans sa vie quotidienne

La Maison de l'autonomie (MDA) étudiera vos droits et attribuera, selon votre situation, une allocation ou une aide selon vos besoins.

## Où faire votre demande en ligne ?

Rendez-vous sur le site [www.allier.fr](http://www.allier.fr)  
> mes démarches en ligne  
> Demande à la MDPH



### Les + du dépôt en ligne d'une demande MDPH sur le téléservice

- un service en ligne 100% accessible 24h/24, 7jours/7
- un dépôt en ligne qui remplace un dépôt papier : pas de coût d'envoi, un dépôt sécurisé et immédiat
- un suivi de l'avancement du traitement de votre dossier

### ETAPE 1

#### Accédez à votre compte

Créez votre compte sur [allier.fr](http://allier.fr) > mes démarches en ligne > demande à la MDPH : cliquez sur « je crée mon compte » puis sur connexion ou connectez-vous avec vos identifiants FranceConnect.

### ETAPE 2

#### Complétez votre profil

- Complétez les informations demandées : identité, date de naissance, adresse, coordonnées, numéro de sécurité sociale, numéro d'allocataire...
- Indiquez si une personne vous aide dans vos démarches auprès de la MDA de l'Allier ou si vous bénéficiez d'une mesure de protection.

### ETAPE 3

#### Précisez votre situation

- Les questions posées concernent vos besoins dans votre vie quotidienne, professionnelle et scolaire pour les enfants.
- Vous pourrez exprimer vos demandes spécifiques de droit et prestation lors de l'étape « Vie quotidienne – projet de vie ».

### ETAPE 4

#### Joignez les pièces justificatives

Pièces obligatoires :

- certificat médical de moins d'1 an (modèle Cerfa 15695\*01 téléchargeable sur le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R19993>)
- copie d'une pièce d'identité ou un titre de séjour en cours de la validité (de la personne concernée ou de son représentant légal) et du livret de famille pour les enfants
- justificatif de domicile de moins d'1 an
- copie du jugement de protection juridique (si concerné).

Pièces complémentaires : toute pièce utile lors de l'étude de votre demande.

### ETAPE 5

#### Vérifiez avant validation

- Cette étape résume les informations que vous avez renseignées.
- Vous pouvez encore à ce stade modifier les informations ou renseigner des informations complémentaires.

### ETAPE 6

#### Envoyez votre dossier

Cliquez sur VALIDATION

Votre demande est alors validée, elle est envoyée à la MDA qui va pouvoir l'étudier.